

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 9 avril 2019**

L'an deux mil dix neuf, le neuf avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

Présents : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, MM. PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent - RICHARD Guy
Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

Excusé : néant

Mme FAYET Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

IMPLANTATION DU PYLONE DANS LE CADRE DES « ZONES BLANCHES » -

Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'une demande de cartes de couverture en réseau mobile a été faite près de l'opérateur Free Mobile suivant l'implantation d'un pylône de 25, 30 ou 35 m, sans élagage des arbres environnants. Dans l'attente de la réponse, le bornage du terrain prévu pour l'implantation est donc reporté.

DELIBERATION N° 2019/08 :

VOTES DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 –

Mr le Maire présente les comptes de Gestion 2018 de la Commune et du Lotissement établis par Mr le Trésorier d'Evron.

Sous la présidence de Mr LE BLANC, en l'absence du Maire, ils sont approuvés à l'unanimité et conformes aux Comptes Administratifs votés comme suit :

Budget Commune :

▪ en section de fonctionnement :

Dépenses : 143 604.72 € Recettes : 167 498.65 € *Excédent : 23 893.93 €*

▪ en section d'investissement :

Dépenses : 136 512.92 € Recettes : 170 799.26 € *Excédent : 34 286.34 €*

Restes à réaliser en dépenses : 33 350.00 €

Restes à réaliser en recettes : 50 700.00 €

Budget Lotissement :

▪ en section de fonctionnement :

Dépenses : 14 999.97 € Recettes : 23 437.22 € *Excédent : 8 437.25 €*

▪ en section d'investissement :

Dépenses : 14 999.97 € Recettes : 14 999.97 € *Résultat : 0 €*

DELIBERATION N° 2019/09 :

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2019 -

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- la taxe d'habitation,
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de maintenir les taux des impôts directs locaux 2019 et les vote comme suit :

⇒ Taxe d'Habitation : 19.91 %

⇒ Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 21.95 %

⇒ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 28.40 %

DELIBERATION N° 2019/10 :

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 ET VOTE DES BUDGETS

PRIMITIFS 2019 –

Budget Commune :

Le Conseil Municipal décide de reporter le résultat excédentaire cumulé de fonctionnement 2018 de 23 893.93 € au compte R 002 de la section de fonctionnement 2019.

Il vote le Budget Primitif 2019, présenté par le Maire, qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 183 535.00 € et en section d'investissement à la somme de 156 430.00 € avec un résultat cumulé reporté de 34 286.34 € en recettes.

Budget Lotissement :

Le Conseil Municipal décide de reporter le résultat excédentaire de fonctionnement 2018 de 8 437.25 € au compte R 002 de la section de fonctionnement 2019.

Il vote le Budget Primitif 2019, présenté par le Maire, qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 43 227.85 € et en section d'investissement à la somme de 43 225.85 €.

DELIBERATION N° 2019/11 :

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES –

La Trésorerie d'Evron ayant constaté, suite à des poursuites infructueuses, des créances irrécouvrables sur des titres concernant des facturation de repas de cantine de 2014 à 2017,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ accepte l'admission en non-valeur de l'état n° 3631240515 du 23/01/2019 des pièces irrécouvrables pour un montant global de 1 328.34 €.

INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL –

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que l'indemnité de Conseil du Receveur Municipal s'élève à 290.71 € soit 263.02 € net pour 2019. Elle lui sera versée selon la délibération du 16 septembre 2016.

BATIMENTS COMMUNAUX : Projet de travaux d'accessibilité –

Mr le Maire présente le devis proposé par l'entreprise CHEVALLIER concernant l'aménagement d'un accès à la salle communale pour les personnes handicapées et s'élevant à 6 769.60 € HT. Un autre devis sera demandé. Il est rappelé qu'une aide financière a déjà été attribuée dans le cadre de la DETR et de la réserve d'action parlementaire pour les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux ERP.

BATIMENT MAIRIE/LOGEMENT : Maintenance de la chaudière granulés bois –

Mr le Maire présente un devis de l'entreprise ELEC-EAU de Sablé sur Sarthe d'un montant de 339.29 € TTC par an concernant la maintenance de la chaudière granulés bois du bâtiment mairie/logement. D'autres devis ont été demandés.

CANTINE MUNICIPALE : Etude de son approvisionnement –

Suite à des remarques faites lors du dernier conseil d'école, une attention particulière va être portée aux menus. Pour une meilleure maîtrise de la qualité des aliments, l'agent de restauration pourra s'approvisionner directement chez les fournisseurs. Pour cela, un temps complémentaire de travail lui sera attribué.

ECOLE : Courrier de Mme Le Maire Délégué de Blandouet-Saint Jean –

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Le Maire Délégué de Blandouet-Saint Jean demandant une rencontre entre élus des communes avoisinantes en vue d'un éventuel regroupement scolaire. Il est rappelé que les effectifs du RPI de l'Erve pour la rentrée 2019 sont corrects. D'autre part, le Conseil Municipal est attaché à ce RPI composé de 4 écoles dans 4 communes qui assure pour notre commune 4 emplois. Une rencontre entre les élus des communes du RPI et de la commune de Blandouet-Saint Jean sera organisée pour écouter les inquiétudes de ces derniers.

COLLINE ST SYLVAIN : Projet d'échanges de terrains –

Mr LE BLANC informe les conseillers municipaux que la négociation pour le projet d'échanges de terrains avec le propriétaire riverain de la colline St Sylvain avance de façon positive. Un courrier confirmant les différentes clauses et conditions doit lui être envoyé.

DELIBERATION N° 2019/12 :

LIEU DE DEPOT POUR ANIMAUX D'ELEVAGE ERRANTS : Convention et indemnisation pour la mise à disposition du terrain –

Suite à la décision de mettre en place un lieu de dépôt pour parquer les animaux d'élevage errants, Le Conseil Municipal, après délibération :

- accepte la mise à disposition du terrain de Mr HUAUME Léon situé face à son habitation, le long du chemin des Grottes,
- décide d'indemniser Mr HUAUME à raison de 20 € par jour par animal parqué et de 200 € pour aide à la capture,
- autorise le Maire à signer la convention correspondante et tous documents s'y rapportant.

PLUi : Programmation d'une réunion pour l'étude des plans de zonage –

Une réunion de travail sera à programmer pour étudier les plans de zonage du PLUi.

QUESTIONS DIVERSES :

ENTRETIEN DE LA RD 583 –

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr le Président du Conseil Départemental l'informant que les crédits nécessaires à la réfection de la chaussée de la RD 583, de la sortie du village à la Carrière Pigeon-Chaux, seront inscrits au budget départemental 2020.

PROJET « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » (ENIR) –

Mr le Maire présente un courrier de Mr l'Inspecteur d'Académie informant la commune de Thorigné en Charnie que le projet ENIR élaboré dans le cadre du RPI a été retenu.